

Note à l'intention de M. P. C h a u d e t ,  
Président de la Confédération

---

Relations économiques entre la Suisse et la Yougoslavie

Monsieur le Président,

Donnant suite à votre désir, nous vous renseignons sur l'évolution et l'état de nos relations économiques avec la Yougoslavie:

I. Trafic des marchandises

L'échange des marchandises et le règlement des paiements entre la Suisse et la Yougoslavie s'effectuent dans le cadre des accords suivants:

- le traité de commerce, du 27 septembre 1948;
- l'accord concernant l'échange des marchandises et le règlement des paiements, du 27 septembre 1948;
- le protocole de la 3ème commission gouvernementale mixte, du 18 juillet 1956;
- le protocole relatif à la multilatéralisation du trafic des paiements, conclu le 3 juin 1959;.

La balance commerciale entre la Suisse et la Yougoslavie est depuis 1948 régulièrement déficitaire pour cette dernière, comme c'est d'ailleurs le cas avec de nombreux pays de l'Europe occidentale. Le volume des échanges, par contre, s'accroît lentement, mais régulièrement, d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant:

|               | Exportations suisses<br>vers la<br>Yougoslavie | Importations suisses *)<br>en provenance de<br>la Yougoslavie | total |
|---------------|--|---|-------|
|               | (en millions de francs)                        |   |       |
| 1952          | 36,3   | 21,7  | 58,0  |
| 1953          | 30,6   | 24,8  | 55,4  |
| 1954          | 33,8   | 24,8  | 58,6  |
| 1955          | 45,3   | 23,2  | 68,5  |
| 1956          | 41,4   | 26,1  | 67,5  |
| 1957          | 45,7   | 31,4  | 77,1  |
| 1958          | 56,5   | 24,9  | 81,4  |
| 1959          | 58,1   | 18,7  | 76,8  |
| 1960          | 79,9   | 20,4  | 100,3 |
| 1961          | 63,9   | 22,5  | 86,4  |
| 1962 (6 mois) | 31,5   | 11,1  | 42,   |

\*) non-compris 8 bateaux d'un montant d'environ 80 millions de francs



Considérant les dix dernières années, la Suisse a importé de Yougoslavie des marchandises d'une valeur moyenne de 23,85 millions de francs par an et y a exporté pour 49,15 millions de francs par an, alors que la moyenne annuelle du mouvement global des échanges se situe à 73,0 millions de francs.

En 1961, les exportations suisses vers la Yougoslavie représentaient 1,7% des importations totales yougoslaves.

La Suisse exporte en Yougoslavie les articles classiques de sa production industrielle: machines et appareils de toutes sortes, montres, couleurs, produits chimiques et pharmaceutiques, fils et tissus, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

Exportations suisses vers la Yougoslavie

(principaux postes, en 1000 frs.)

|  | <u>1960</u> | <u>1961</u> |
|--|-------------|-------------|
| total  | 79'965      | 63'939      |
| Produits des industries chimiques                                    | 21'375      | 17'398      |
| Matières plastiques, caoutchouc, etc.                                | 2'411       | 2'256       |
| Matières servant à la fabrication du papier et articles en papier    | 481         | 635         |
| Matières textiles et ouvrages  | 5'662       | 2'924       |
| Ouvrages en pierre, plâtre, ciment                                   | 338         | 302         |
| Métaux communs et ouvrages   | 986         | 1'502       |
| Machines, appareils, matériel électrique                             | 40'216      | 25'670      |
| Matériel de transport  | 1'460       | 871         |
| Instruments et appareils d'optique, de photographie, de mesure, etc. | 4'051       | 4'116       |
| Montres et parties de montres  | 2'120       | 6'823       |

La Suisse importe de Yougoslavie une grande variété de produits. Le bois est un article de première importance et de longue tradition. Dans le secteur alimentaire, ce sont le vin, les fruits, les céréales, les poissons, ainsi que les oeufs, le miel et le gibier. D'autre part, ce sont le plomb et d'autres métaux bruts, les tapis Kelim, les produits de vannerie et de paille, les peaux et le cuir qui intéressent le marché suisse.

Importations suisses en provenance de la Yougoslavie

(principaux postes, en 1000 frs.)

|                                      | <u>1960</u> | <u>1961</u> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| total                                | 20'394      | 22'516      |
| Animaux vivants et produits animaux  | 693         | 658         |
| Produits du règne végétal            | 6'635       | 3'886       |
| Produits des industries alimentaires | 1'604       | 1'440       |
| Produits minéraux                    | 447         | 318         |
| Produits des industries chimiques    | 270         | 996         |
| Peaux, cuirs, pelleteries            | 330         | 643         |
| Bois, charbon de bois                | 4'661       | 7'067       |

| (suite)                           | 1960  | 1961  |
|-----------------------------------|-------|-------|
| Matières textiles et ouvrages     | 1'388 | 1'739 |
| Chaussures, coiffures, parapluies | 284   | 290   |
| Métaux communs et ouvrages        | 1'843 | 2'526 |
| Machines et appareils             | 102   | 365   |
| Marchandises et produits divers   | 2'137 | 2'588 |

Si l'on fait abstraction de certaines restrictions à l'importation de produits agricoles (la Yougoslavie livre avant tout des vins, du bétail, des matières fourragères et des fruits frais), on constate que ce sera donc exclusivement l'offre yougoslave, en ce qui concerne les prix, la qualité et la présentation du produit, qui pourra agir dans le sens d'une augmentation du volume des achats suisses.

Dans d'autres domaines la collaboration suisse-yougoslave a été remarquable depuis plusieurs années. Les chantiers de construction navale yougoslaves, surtout à Rijeka et à Split, ont fourni à la Suisse plus de 100'000 tonnes de cargos. Notre pays a pratiquement été le client pionnier de ceux-ci, ayant déjà placé ses premières commandes en 1954. A ce jour, huit bâtiments ont été livrés à des compagnies de navigation helvétiques, dont six par "Treći Maj" de Rijeka et deux par "Split" de Split. D'autres bateaux sont actuellement en construction. La production des moteurs Diesel de différents types sous licence Gebrüder Sulzer est déjà devenue tradition et sera élargie. En outre, des pourparlers ont été entamés pour une collaboration technique entre certaines grandes maisons industrielles suisses et des groupements économiques yougoslaves.

Citons enfin que la Suisse se place dans les premiers rangs des pays dont les habitants se rendent en vacances en Yougoslavie par la voie des airs, par mer et par route. L'accord, conclu en mars de cette année, relatif aux transports par route facilite dans une grande mesure les courses touristiques avec autocars à destination ou à travers la Yougoslavie.

## II. Problèmes financiers

Aux termes de l'Accord du 27 septembre 1948, la Yougoslavie s'est engagée à payer à la Confédération, dans un délai de dix ans, la somme de 75 millions de francs suisses au titre de l'indemnisation des biens suisses frappés par des mesures de nationalisation. Cette somme devant être payée par un prélèvement de 12% sur les versements au clearing.

A la suite de la multilatéralisation partielle du trafic des paiements, convenue en 1959, avec la Yougoslavie, le gouvernement de ce pays s'est engagé à régler le solde de sa dette s'élevant alors à 25 millions de francs suisses, par des versements semestriels fixes de 2,5 millions de francs suisses. Jusqu'à ce jour le gouvernement yougoslave a ponctuellement tenu ses engagements, de sorte que la dette résultant des mesures de nationalisation ne se monte plus qu'à 10 millions de francs suisses.

\*) En 1961, les importations suisses en provenance de la Yougoslavie, représentaient 1,3% des exportations totales yougoslaves.

En outre, à fin 1959, fut également conclu un Accord portant sur le rachat de titres de la dette publique yougoslave d'avant-guerre, se trouvant en mains suisses. Aux termes de cet Accord la Yougoslavie s'est engagée à payer, dans un délai de 4 ans, la somme de 6,5 millions de francs suisses en chiffre rond. Le reliquat s'élève aujourd'hui à 1,5 millions de francs suisses.

Lorsqu'en 1961 les principaux partenaires du commerce yougoslave se déclarèrent prêts à participer à une action internationale accordant des crédits à la Yougoslavie en vue de soutenir une réforme profonde de son économie (introduction d'un tarif douanier, unification du cours du dinar, libération du régime des importations, etc.) le Conseil fédéral décida de participer à ladite action de solidarité en accordant un prêt de 22 millions de francs suisses.

Comme il fallait le craindre, la Yougoslavie n'a, jusqu'à ce jour, pas été en mesure de trouver une solution durable à ses difficultés primordiales dans ses relations économiques avec l'étranger, à savoir la balance commerciale, tout particulièrement envers les pays de l'Ouest (ceux-ci entrant pour 2/3 dans le commerce extérieur de la Yougoslavie) et la balance des revenus, chroniquement déficitaires. Il en résulte que la Yougoslavie dépend très fortement, maintenant comme auparavant, de l'aide financière de ses principaux partenaires. Comme nous l'avons appris, elle aurait l'intention de s'adresser à ceux-ci afin d'obtenir de nouvelles facilités de crédit sur la base, cette fois, d'accords bilatéraux. Par ailleurs, ses relations avec le bloc Est semblent entrer dans une nouvelle phase.

16 août 1962